

RAPPORT D'ACTIVITE « PROJET SPORTIF » + ENTRETIEN

ALTERNANCE : Le candidat doit effectuer 105 heures de pratique pédagogique dans sa structure, en animant les séances d'entraînement mais aussi en gérant les rencontres de la ou des équipes dont il a la charge. Cette période d'alternance doit être validée par le tuteur ainsi que le responsable pédagogique de la formation.

Seuls les candidats ayant réalisé 105h de pratique pédagogique attestée par le tuteur et le responsable pédagogique pourront se présenter à l'évaluation de l'UC3.

- Le candidat réalisera un document de synthèse " projet sportif ", sous forme de rapport présentant le projet sportif qu'il a mis en œuvre avec son équipe durant une saison sportive.
- Le candidat présentera au jury dans un second temps son projet sportif lors d'un entretien d'une durée de 20 à 30 minutes maximum.

RAPPORT D'ACTIVITE : La présentation d'un rapport d'activité « Projet sportif » écrit comporte :

- La présentation de son équipe : les caractéristiques de son équipe sur le plan collectif et individuel
- L'organisation de son équipe de basketball durant une saison sportive : les objectifs, le management opéré
- La planification de sa saison sportive
- La programmation des contenus d'entraînement
- La conception technico-tactique de son projet sportif envisagée
- La présentation d'un plan de match détaillé conduisant à la préparation d'une rencontre en compétition lors de la saison sportive
- Une évaluation et une analyse de la rencontre choisie au regard du plan de match proposé et du déroulement de la rencontre.

Ce rapport est constitué de 13 pages au minimum à 15 pages maximum (taille Arial 11, interligne 1,5, marge de 2cm à droite et à gauche).

Le candidat devra fournir au jury son rapport 15 jours minimum avant la tenue de l'entretien.

